

CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN (1905-1921) filleul du Crédit mobilier français

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_mobilier_frs.pdf

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 25 octobre 1905)

La deuxième assemblée générale constitutive du Crédit franco-égyptien, réunie, le 23 courant, a constaté la régularité des souscriptions et versements du capital social, et, en conséquence, déclare la société définitivement constituée.

Le premier conseil d'administration est ainsi composé :

MM. César Aghion, de la maison B.-M. Aghion fils, à Alexandrie ; Major-gen ; sir John C. Ardagh, administrateur de la Compagnie du Canal de Suez ; [Henri] Bousquet, administrateur de la Compagnie générale des omnibus [CGO] de Paris ; J.-C. Charpentier, secrétaire d'ambassade honoraire [Crédit mobilier frs], administrateur de « l'Américan Railroad Cy of Porto-Rico » ; Ed[ouard] Coze¹, ingénieur, secrétaire général de la Compagnie de Beyrouth-Damas ; [Jacques] de Lapisse, président du Crédit mobilier français ; A. Tilche, président de la Chambre de commerce italienne d'Alexandrie, et B. Tilche, de la maison Tilche figli, au Caire ; Félix Tuby, banquier à Alexandrie.

(*Le Capitaliste*, 25 janvier 1906)

Le Crédit franco-égyptien s'obtient à 125. Par son organisation, par son patronage, par les concours qu'il s'est assurés auprès de maisons des mieux posées à Alexandrie et au Caire, le Crédit franco-égyptien est en situation de tirer le meilleur parti des circonstances, et l'on sait, d'ailleurs, qu'aussitôt constitué, il a commencé ses opérations dans les conditions les plus favorables.

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS
Exercice 1905-1906
(*Le Capitaliste*, 17 janvier 1907)

Au cours du dernier exercice, le Crédit mobilier français a pris une part importante à la création du Crédit franco-égyptien. Cet établissement de crédit, constitué avec la participation de vieilles maisons de banque et de commission égyptiennes, a conquis, dès ses débuts, une place des plus honorables.

Suivant son habitude constante, le Crédit mobilier français a réalisé la presque totalité

¹ Édouard Coze (1862-1942) : ingénieur ECP. Marié à la princesse Dabija, de Russie. Deux fils : Paul, artiste peintre, marié en 1930 à Mlle de La Loge d'Ausson, et Marcel. Ancien directeur du Gaz de Beyrouth et des Tramways libanais, puis secrétaire général du Damas-Hamah et prolongements et administrateur du Crédit franco-égyptien (1905), fonction qu'il abandonne en 1909 pour celle d'administrateur de la Land Bank of Egypt. Nécrologie : *Le Figaro*, 2 mars 1942.

de sa participation dans cette société.

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS
(*Le Capitaliste*, 14 février 1907)

Cet établissement va s'occuper de l'augmentation de capital du Crédit franco-égyptien.

Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 2 juin 1907)

Les résultats du premier exercice social du Crédit franco-égyptien sont assez satisfaisants. L'exercice, qui a pris fin le 31 mars dernier, s'est clos par un bénéfice net de 1.521.802 95.

Il sera probablement proposé à l'assemblée du 14 juin prochain de répartir un dividende de 8,125 par action, ce qui permettra néanmoins d'affecter des sommes importantes aux réserves de prévoyance.

Crédit franco-égyptien
(*Le Capitaliste*, 22 août 1907)

Le Crédit foncier franco-égyptien [*sic*] est bien tenu à 105 et 106. Il résulte des déclarations du président à la dernière assemblée des actionnaires que le genre d'opérations auquel se livre cet établissement, et qui consiste surtout en avances sur marchandises, le met, dans une certaine mesure, à l'abri des conséquences directes de la crise égyptienne.

Crédit franco-égyptien
(*Le Capitaliste*, 22 août 1907)

Le Crédit foncier franco-égyptien [*sic*] se traite à 107 et 108. La crise égyptienne ne semble pas avoir sensiblement atteint le commerce du pays. En effet, d'après les statistiques officielles, les importations pour les huit premiers mois de l'exercice 1907 (août inclus) se sont élevées à 16.416.068 livres égyptiennes contre 14.360.868 liv. ég. en 1906 et les exportations à 15.356.338 liv. ég. contre 12.734.575 liv. ég. pour la période correspondante de 1906. En résumé, le commerce général égyptien, malgré la crise financière, a progressé en 1907 de plus de 17 % par rapport à 1906.

(*Le Capitaliste*, 30 janvier 1908)

Le Crédit franco-égyptien se traite à 107 et 108.

M. [Édouard] Coze, administrateur de cette société, a communiqué des nouvelles rassurantes sur la situation économique et financière de l'Égypte. La spéculation

immobilière s'est calmée. La vitalité de l'Égypte n'a pas été atteinte par la crise récente. Les négociants en coton et tous les exportateurs se déclarent très satisfaits.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN
(*Le Capitaliste*, 23 juillet 1908)

La Crédit franco-égyptien revient à 76,50. Nous avons donné, dans notre dernière *Revue*, un aperçu des comptes qui seront soumis à l'assemblée du 31 courant. Comme nous l'avons dit, les opérations en banque ou sur marchandises de l'exercice 1907-1908 ont produit 1.472.802 fr., contre 1.560.348 fr. l'an dernier; les frais généraux ont également diminué, passant de 523.174 francs en 1906-1907 à 457.712 fr. ; mais, cette année, il n'y a eu aucun bénéfice provenant d'opérations sur terrains, et, en outre, il a été prélevé une somme de 511.681 fr. pour combler la dépréciation du portefeuille-titres. De cette façon, le bénéfice net de l'exercice atteint 533.409 francs contre 1.521.802 fr. en 1906-1907. Aucun dividende ne sera proposé.

Depuis le 18 juillet, les 30.000 obligations 3,40 % différé (4 % jusqu'en 1917) sont admises aux négociations de la Bourse au comptant et inscrites à la première partie du *Bulletin de la Cote*.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 3 août 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit franco-égyptien a eu lieu le 31 juillet, sous la présidence de M. [Jacques] de Lapsse, président du conseil.

Plus de 25.000 actions étaient présentes ou représentées.

Il résulte des rapports que les résultats ont été moins favorables que ceux de l'année précédente.

L'exercice a eu à subir l'effet de deux crises, qui se sont succédées en Égypte à un bref intervalle, l'une financière, l'autre commerciale ; l'une et l'autre ont été d'une exceptionnelle gravité.

Le compte de profits et pertes indique que les bénéfices normaux, ceux qui proviennent des opérations courantes ; de la Société, les intérêts, commissions et bénéfices sur opérations en marchandises se sont élevés à 1.472.802 fr. 75, chiffre sensiblement égal à celui de l'exercice précédent qui avait compté dix-sept mois ; mais, il a été porté au débit du compte profits et pertes une somme de 511.681 fr. 15, pour la dépréciation du portefeuille-titres. Le solde net qui sans cette circonstance, se fut élevé à 1.045.000 francs, se trouve de ce fait ramené à 533.409 francs. Vu les circonstances, le conseil a cru devoir proposer de le porter intégralement à la réserve extraordinaire qui, figurera désormais dans les écritures pour 1.004.193 fr. 45.

Cette somme, jointe à celle de 196.580 fr. 55 qui existe, à titre de provision, dans les comptes d'ordre au passif, formera un total de réserves ou provisions de 1.200.774 francs, qui pourra servir à l'apuration de comptes encore en suspens.

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 mars 1908, approuve lesdits rapports, comptes et bilan tels qu'ils lui sont présentés.

Et décide que le solde créditeur du compte de profits et pertes de 533.409 fr. 05 sera porté au compte de la réserve extraordinaire.

2° L'assemblée donne *quitus* de gestion à la succession de M. le major général Sir John Ardagh, administrateur décédé, et à M. Félix Tuby, administrateur démissionnaire.

3° L'assemblée nomme M. Isaac Aghion, administrateur en remplacement de Sir John Ardagh, décédé.

4° L'assemblée nomme M. Gandur administrateur en remplacement de M. Tuby, démissionnaire.

5° L'assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1908-1909, dans les termes de l'article 26 des statuts, MM. Henriquez et Picard.

6° L'assemblée générale confère, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés ou entreprises avec lesquelles le Crédit franco-égyptien aurait à traiter, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

(*Le Capitaliste*, 3 décembre 1908)

Le Crédit franco-égyptien s'est avancé à 80, favorablement influencé par la meilleure tenue du marché du coton, l'établissement ayant pour principal objet les avances sur marchandises.

Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 18 juillet 1909)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1908-1909, clos le 31 mars dernier, du Crédit franco-égyptien n'atteignent que 1.054.578 francs, au lieu de 1.472.802 fr.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 30 juillet 1909)
(*Le Capitaliste*, 5 août 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit franco-égyptien a eu lieu, hier, 28 juillet, sous la présidence de M. [Henri] Bousquet, président du conseil.

27.453 actions étaient présentes ou représentées.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à une grande majorité :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires et pris connaissance du Bilan et des Comptes de l'exercice clos le 31 mars 1909, approuve lesdits rapports, comptes et bilan, tels qu'ils lui sont présentés.

Et décide que le solde créditeur du compte de Profits et pertes de 690.203 francs 75 sera porté au compte de la réserve extraordinaire.

2° L'assemblée donne *quitus* à MM. Jacques de Lapisse [Crédit mobilier frs], César Aghion et Joseph Gandour, administrateurs démissionnaires.

3° L'assemblée générale nomme administrateur M. Alfred Suarès, en remplacement de M. Jacques de Lapisse, démissionnaire.

4° L'assemblée générale nomme commissaires des comptes, pour l'exercice 1909-1910 dans les termes de l'article 26 des statuts, MM. Henriquez et Picard.

5° L'assemblée générale confère, en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui feraient partie d'autres sociétés ou entreprises avec lesquelles le Crédit franco-égyptien aurait à traiter, l'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867.

Crédit franco-égyptien
(*Le Capitaliste*, 12 août 1909)

Le Crédit franco-égyptien passe de 72,50 à 75.

Nous avons publié le texte des résolutions votées par l'assemblée du 28 juillet dernier.

Il ressort des rapports que la crise intense qui avait éclaté en 1907 en Égypte et avait commencé par les valeurs mobilières, suivie ensuite par la crise encore plus sérieuse sur les cotons, a persisté au cours de l'exercice.

Beaucoup avaient pensé qu'après la première alerte, tout rentrerait dans le calme et que les affaires reprendraient petit à petit ; mais on ne se rendait pas bien compte de l'importance de la crise et de la situation spéciale de l'Égypte, où l'épargne en espèces n'existe presque pas comme dans les autres pays.

Cette situation a prévalu toute l'année et elle ne pourra s'améliorer que petit à petit, au fur et à mesure que l'épargne se reformera, que le travail reprendra d'une façon régulière, les récoltes amenant leur contingent annuel, les banques européennes et surtout les établissements de crédit foncier apportant leur aide et leur numéraire dans le pays. Aussi bien cette situation du pays reflète et explique assez exactement celle du Crédit franco-égyptien qui s'est d'ailleurs étendue plus ou moins à toutes les banques.

Dans ces circonstances, tout l'effort a consisté à faire rentrer les créances afin de faire face aux exigibilités d'abord, à mobiliser l'actif ensuite ; un résultat réel a été obtenu dans cette voie et il apparaît très nettement à la lecture du bilans

Le passif, qui se montait le 31 mars 1908, à 23.536.700 75

est ramené au 31 mars 1909 à 17.884.751 85

Soit une diminution de 5.651.948 90

Les comptes créditeurs divers ne se montent plus qu'à 319.176 fr. 75 au lieu de 2.378.498 fr. 95.

Les avances reçues sur marchandises à Liverpool n'atteignent plus que 170.162 fr., au lieu de 2.052.178 francs 50.

Les effets à payer 2.772.038 fr., au lieu de 5.151.491 francs.

Ces chiffres ont été encore diminués depuis le 31 mars, si bien qu'il n'y a plus aujourd'hui au passif, en dehors du capital et des réserves, que moins de 3 millions de francs d'exigibilités échéant à dates fixes et qui sont renouvelables.

Crédit franco-égyptien
(*La Correspondance d'Orient*, 15 août 1909)

Les actionnaires se sont réunis le 28 juillet dernier, sous la présidence de M. Bousquet. Les bénéfices ont été de 1.054.578 francs. En en déduisant les frais généraux, le solde créditeur reste à 690.203 francs. Le Conseil a proposé de porter cette somme au compte de la réserve extraordinaire qui se trouvera porté à 1.694.397 francs. L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à MM. de Lapisse, César Aghion et Joseph Gandour, administrateurs démissionnaires. M. Alfred Suarès a été nommé administrateur en remplacement de M. de Lapisse.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 16 octobre 1909)

Nous avons dit qu'on s'entretenait, ces temps derniers, des projets relatifs à la réorganisation financière de cette société.

Selon des informations dignes de foi le capital actuel de 12.500.000 fr. serait ramené à 7.500.000 fr. par l'échange de dix actions anciennes de 125 fr. contre 3 actions nouvelles de 250 fr. Le capital serait ensuite reporté à son chiffre primitif de 12.500.000 fr. par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 250 francs à la souscription desquelles les porteurs actuels auraient un droit de souscription dans la proportion de deux actions nouvelles pour dix actions anciennes de 125 fr.

En résumé, tout porteur de 10 actions, représentant 4.250 fr., recevrait 750 fr. d'actions nouvelles en échange, et aurait droit, en outre, à souscrire 500 fr. d'actions faisant partie du nouveau capital.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 20 novembre 1909)

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 9 novembre, a décidé que le capital social actuellement de 12.500.000 fr., divisé en 100.000 actions de 150 fr. chacune, sera réduit à 7.500.000 fr. et divisé en 30.000 actions de 250 fr. chacune, au moyen de l'échange de 100 actions anciennes contre 3 actions nouvelles

Le capital social, réduit ainsi à 7.500.000 fr., sera de suite augmenté de 5 millions de francs et rétabli ainsi à son chiffre primitif de 12.500.000 fr. au moyen de la création et de l'émission de 20.000 actions nouvelles de 250 francs chacune, à souscrire en espèces.

Les actions seront émises au pair et libérées du quart à la souscription.

Un syndicat, composé de sociétés de crédit et de personnalités financières, a garanti la souscription et s'est engagé à prendre toutes celles des actions qui ne seraient pas réclamées par les ayant droit.

L'assemblée générale a autorisé., en outre, le Conseil d'administration à porter ultérieurement le capital social à 20 millions de francs, en une ou plusieurs fois, aux époques et dans les conditions qu'il jugera les plus favorables par la création d'actions nouvelles de 250 francs, à souscrire également en espèces.

Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 1^{er} décembre 1909)

On mande d'Alexandrie qu'il est question d'établir au Caire une succursale du Crédit franco-égyptien.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 24 décembre 1909)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Henri Bousquet. Le conseil avait à soumettre à leur vérification la déclaration faite par lui le 11 de ce mois, suivant acte reçu par M^e Lavoignat, notaire à Paris, et constatant la souscription intégrale des 20.000 actions

nouvelles émises en augmentation du capital social. ainsi que le versement du premier quart sur chacune d'elles, et ensuite les modifications statutaires découlant de cette augmentation de capital.

Enfin, le conseil d'administration offrait à l'assemblée sa démission collective afin de lui permettre de porter ses suffrages et son choix sur les personnalités auxquelles elle jugerait devoir confier le soin et la charge de ses intérêts.

Cette dernière proposition était motivée par une discussion qui s'était élevée, lors de la précédente assemblée générale extraordinaire, au sujet de la présence dans le conseil d'un administrateur, ancien associé d'une firme similaire, qui, aux dires de quelques actionnaires, n'aurait pas eu le droit de faire partie du conseil de la présente société.

A ce sujet le président a fait connaître l'avis de juristes éminents et, entre autres, celui de M. Poincaré sur la question.

Les résolutions proposées par le conseil et relatives à la vérification ont été adoptées. En conséquence, le capital de cette société est maintenant fixé à 12.500.000 francs. MM. Henri Bousquet, Jean-Charles Charpentier, Théophile Lombard, Élie Mosseri, Alfred Suarès, Jacques Suarès, Benoît Tilche ont été nommés administrateurs.

NOMINATION

Isaac Aghion

(*La Correspondance d'Orient*, 25 décembre 1909)

En considération de l'importance des capitaux français engagés dans la Land Bank of Egypt, il a été décidé d'adjoindre à sa direction un Français qui résidera en Égypte. Le choix du conseil d'administration s'est arrêté sur M. Édouard Coze, attaché au Crédit franco-égyptien, dont la succession dans cette banque échoit à M. Isaac Aghion.

(*Le Capitaliste*, 30 décembre 1909)

La Crédit franco-égyptien se négocie à 75,50. Cet établissement a tenu le 22 décembre son assemblée générale extraordinaire afin de reconnaître la déclaration de souscription et de versement du nouveau capital ; 30.084 actions de 250 fr. étaient présentes ou représentées.

Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité et la Société définitivement reconstituée au capital de 12 millions et demi de francs divisé en 50.000 actions de 250 francs chacune.

En même temps, l'ancien conseil d'administration ayant présenté sa démission collective afin de permettre aux actionnaires de choisir un conseil qui soit la représentation fidèle, tant du capital ancien que du nouveau, l'assemblée a procédé immédiatement à la nomination du conseil et a nommé administrateurs pour six ans : MM. Henri Bousquet, J.-C. Charpentier, Théophile Lombardo, Élie Mosseri, Alfred Suarès, Jacques Suarès, Benoît Tilche.

(*Le Capitaliste*, 10 mars 1910)

Le Crédit franco-égyptien (action nouvelle) est l'objet d'un bon courant de transactions à 263 et 264. On remarque depuis quelques jours des demandes sur les titres de cette société. Il est, en effet, à prévoir qu'à la faveur de la reprise qui se

poursuit actuellement en Égypte, le Crédit franco-égyptien retrouvera une large compensation aux mécomptes qu'il avait subis du fait de la crise, mécomptes que les actionnaires ont eu la sagesse d'atténuer par une réorganisation générale de l'affaire.

(*Le Capitaliste*, 31 mars 1910)

Le Crédit franco-égyptien consolide sa récente avance à 272. Nous avons dit qu'à la faveur de l'amélioration de la situation générale de l'Égypte, le Crédit franco-égyptien avait pu recouvrer une bonne partie des créances qui avaient été inscrites pour mémoire au bilan, d'où la réalisation d'un bénéfice absolument net dont l'entrée dans les caisses a pu permettre une nouvelle extension des opérations sociales. On peut s'attendre, en conséquence, à ce que les résultats de l'exercice qui se clôture aujourd'hui 31 mars soient encore plus favorables qu'on ne l'avait espéré et puissent permettre la répartition d'un dividende important.

Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 14 juillet 1910)

Les bénéfices du Crédit franco-égyptien s'ont seulement de 153.000 francs contre 650.000 francs l'an dernier. Mais préalablement à l'établissement des bénéfices, il a été affecté plus de 400.000 francs à un fonds de prévoyance pour les effets escomptés.

Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 18 juillet 1910)

Dans le groupe des banques égyptiennes, le Crédit franco-égyptien s'inscrit à 238, l'exercice 1909, marqué par la réorganisation du capital, laisse un bénéfice plutôt médiocre de 159.011 francs, mais ce bénéfice s'entend après prélèvement d'une somme de plus de 400.000 francs pour la constitution de l'impôt de prévoyance.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Crédit franco-égyptien
(*Gil Blas*, 23 juillet 1910)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Crédit franco-égyptien a eu lieu le 21 juillet.

De la lecture des rapports, il ressort qu'il a été fait des amortissements représentant une somme totale de 6.694.397 fr. 30, fournie par l'emploi de la réduction du capital, soit 5.000.000 de francs et la réserve extraordinaire, soit 1 million 694.397 fr. 20.

Le compte de profits et pertes se traduit, au crédit, par un bénéfice brut de 504.637 fr. 40, que la déduction des frais généraux ramène au chiffre net de 159.736 fr. 05. Sur cette somme, il a été prélevé 7.986 fr. 80 pour la réserve légale ; 50.064 fr. 20 pour un amortissement de 25 % sur les frais d'augmentation du capital et un report à nouveau de 101.685 fr. 05. Les frais généraux sont en diminution d'environ 20.000 francs.

(*Le Capitaliste*, 22 septembre 1910)

Le Crédit franco-égyptien s'est amélioré à 243, sous l'impression favorable causée par les cours élevés du coton, et bien que la production égyptienne soit inférieure d'un quart à celle de l'an dernier.

(*Le Capitaliste*, 13 juin 1912)

Le Crédit franco-égyptien se traite 193 et 193.

Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée de répartir pour l'exercice 1911, un dividende de 10 fr. par action au lieu de 12 francs 50 l'année dernière. Cette mesure de prudence a été provoquée par la faillite d'une maison de banque égyptienne survenue récemment et dans laquelle le Crédit franco-égyptien est intéressé pour 500.000 fr. environ.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1912)

Les comptes pour l'exercice 1911-1912, ont été approuvés par rassemblée des actionnaires du 25 juin. Les bénéfices nets se sont élevés à 832.506 francs, contre 723.889 francs. Le dividende a été fixé à 10 francs par action au lieu de 12 fr. 50 précédemment.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1913)

Ce n'est pas sans une certaine déception qu'on a vu les bénéfices du Crédit franco-égyptien pour 1912-13, ne s'élever qu'à 695.305 francs contre 832.506 francs précédemment. Le président du conseil avait annoncé, en effet, l'an dernier que l'exercice se présentait d'une façon satisfaisante. On pouvait donc espérer au moins le maintien des profits antérieurs.

On doit noter, d'ailleurs, que les résultats obtenus par la société ont été assez irréguliers jusqu'à ce jour. La crise égyptienne provoqua la réorganisation financière de l'entreprise : réduction du capital à 7 millions 500.000 francs, puis report au chiffre antérieur de 12 millions, par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 250 francs.

En 1910-11, on put reprendre les répartitions et fixer le dividende à 12 fr. Mais l'année suivante, on devait le ramener à 10 francs en raison de la faillite d'une banque d'Alexandrie où la Société était intéressée. Il n'a pu être maintenu à ce chiffre pour 1912-13 qu'en laissant un bénéfice non distribué de 195.305 francs au lieu de 332.506 francs précédemment.

Le dernier bilan révèle en outre une situation financière un peu obscure et une trésorerie moins à l'aise par suite du ralentissement des opérations sociales. Ces constatations doivent motiver une certaine circonspection à l'égard des titres de cette entreprise.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Crédit franco-égyptien
(*Le Temps*, 27 février 1914)

Nous apprenons que le conseil d'administration du Crédit franco-égyptien, dans sa séance du 18 du courant, s'est complété par la nomination de trois nouveaux administrateurs : MM. Gaston Verdé-Delisle², Marcel Bénard³ et le baron Jean de Gunzburg.

M. Henri Bousquet, en raison de ses nombreuses occupations, a donné sa démission de président et reste administrateur. Le vicomte [Gaston] de Breteuil⁴ a été nommé président.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 18 juillet 1914)

Crédit franco-égyptien lourd à 157,50 sur la suppression du dividende. Bien que le bénéfice de 1913 ait atteint à peu de chose près le même chiffre qu'en 1912, la société, en présence de la persistance de la crise générale, a décidé de consacrer la majeure partie du bénéfice au renforcement du fonds de prévoyance qui va se trouver ainsi porté de 1 million à 1.500.000 francs.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 2 octobre 1915)

Les comptes du Crédit franco-égyptien au 31 mars, font apparaître un bénéfice de 294.770 fr. ; en y ajoutant les bénéfices antérieurs, soit 164.678 fr., le total est de 59.448 francs.

La direction a estimé que les circonstances de guerre avaient déterminé une dépréciation de 5.459-440 fr. Pour couvrir cette dépréciation, il est fait application du solde créditeur du Compte de Profits et pertes indiqué plus haut ; pour les 5 millions restant, le conseil propose d'y pourvoir par application spéciale du fonds de prévoyance qui s'élève à 1.500.000. fr. et pour le surplus, par une réduction du capital social.

² Gaston Verdé-Delisle : marié en 1896 à Antoinette du Buit dont une sœur avait épousé Édouard Goïn, administrateur de la Cie des Batignolles et, depuis 1909, du Crédit mobilier français. Administrateur de la Société française d'électro-métallurgie (Dives)(1898-1903), de la Société métallurgique de Montbard, associé à partir de 1913 de la Banque Thalmann et Cie. Décès dans *Le Temps*, 20 mars 1928.

³ Fils d'Adrien Bénard, fondateur de la Banque Bénard et Jarislowsky. Frère de Georges avec lequel il poursuivra l'activité sous le nom de Bénard frères. Marié en 1917 à Lucie Thalmann.

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard_freres.pdf

⁴ Gaston de Breteuil (1864-1937) : frère d'Henry de Breteuil, ancien député des Pyrénées. Marié en 1904 à Mme Padelford, née Grant. Administrateur du Crédit foncier argentin (1906), de la Caisse hypothécaire canadienne, de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg, du Naphte de Bakou, de la Russian General Oil Corporation Limited, de The Central Mining, de la Cie française des pétroles au Maroc, de la Renastera française, de la Cie équatoriale de mines (1927), de l'Unon financière privée, de la Sté minière et industrielle de Slovénie (1928), du Crédit foncier du Congo (1931) avec Georges Bénard...

Crédit franco-égyptien
(*L'Économiste parlementaire*, 7 septembre 1916)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 27 juillet, sous la présidence de M. Verdet-Delisle, administrateur, et en l'absence de M. le vicomte G. de Breteuil, président. MM. Bénard, Jarislowsky et F. Coulange, l'assistent en qualité de scrutateurs ;

17.070 actions sont présentes pu représentées.

Le rapport du conseil constate que la crise, très intense vers la fin de 1914, ne s'est pas aggravée, grâce à l'accord existant entre le gouvernement égyptien et le gouvernement anglais.

La récolte cotonnière a été inférieure, même à celle des années 1912-13, mais le maintien de l'élévation des prix a fait largement compensation, et la récolte a été facilement monnayée.

Le séjour des troupes a favorisé le commerce local et l'on constate un excédent des exportations sur les importations de 7 millions 730.000 livres égyptiennes au lieu de 3.132.000 l'année précédente, septembre 1914-août 1915.

Les bénéfices bruts de l'exercice 1915-1916 s'élèvent à 796.253 fr. 30; frais généraux : 317.097 fr. 43, reste un bénéfice de 479 mille 155 fr. 87. Le dividende proposé est de 4 % ; 23.957 fr. 75 seraient affectés à la réserve légale, et le dividende ci-dessus aux actions 360.000 francs; 75.000 francs serviraient, en outre, à la réouverture du compte » Réserve extraordinaire ».

Le rapport est adopté; le dividende fixé a 7 fr. 20 par action pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Ce dividende sera payé à partir du 1^{er} août 1916, sous déduction des impôts légaux.

Est réélu administrateur pour six années, M. le vicomte Gaston de Breteuil, administrateur sortant ; MM. Henriquez. et Grohoin sont nommés commissaires des comptes pour 1916-1917. Les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sont conférées aux administrateurs.

Crédit franco-égyptien.
Société anonyme
Au capital de 9.000.000 de francs.
47, boulevard Haussmann, Paris.
(*Le Journal des finances*, 8 septembre 1917)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le jeudi 27 septembre 1917, à 11 heures de relevée, au siège social, 47, boulevard Haussmann, à Paris.

Ordre du jour

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars. 1917.

Répartition des bénéfices et fixation du dividende.

Nomination d'administrateur.

Nomination des commissaires des comptes pour l'exercice 1917-1918.

Autorisations à donner aux administrateurs conformément à la loi du 24 juillet 1867.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire d'au moins six actions : les porteurs. d'un nombre inférieur peuvent se réunir pour atteindre ce chiffre et se faire représenter par l'un d'eux.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions :

A Paris :

Au plus tard le 21 septembre 1917 :

1° Au siège social, 47, boulevard Haussmann.

2° Chez MM. Bénard et Jarislowsky, banquiers, 10, rue Scribe.

3° Aux caisses de tous les Établissements de crédit de Paris et de leurs succursales.

En Égypte :

Au plus tard le 13 septembre. 1917 :

1° Au siège de la Direction, à Alexandrie.

2° Aux caisses du Crédit Lyonnais, du Comptoir national d'escompte, de la National Bank, de l'Anglo-Egyptian Bank et de la Ionian Bank.

Les récépissés des dépôts effectués en d'autres lieux qu'au siège social à Paris et au siège de la Direction, à Alexandrie, devront parvenir au siège social et au siège de la Direction, dans les délais respectifs ci-dessus indiqués des 21 et 15 septembre 1917.

Ces récépissés devront mentionner les numéros des actions déposées.

Les pouvoirs des actionnaires qui useront de la faculté de groupement devront être remis dans les mêmes délais.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 6 octobre 1917)

L'assemblée générale ordinaire du 27 septembre, présidée par M. [Gaston] de Breteuil, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1917, ainsi que la répartition des bénéfices proposée par le conseil d'administration. Elle a fixé à 9 fr. par action le dividende qui sera payable le 1^{er} octobre sous déduction des impôts. Le rapport constate que la situation financière et économique de l'Égypte s'est améliorée sensiblement en 1915-1916 et les premiers mois de 1917. La vente du coton et autres produits indigènes a laissé de grandes disponibilités augmentées encore par l'apport de capitaux résultant des dépenses effectuées par les troupes britanniques résidant en Égypte, ainsi que par celles qui n'y sont que temporairement.

Crédit franco-égyptien
Société anonyme
Au capital de 9.000.000 de francs
47, boulevard Haussmann, Paris
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1918)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée, générale ordinaire annuelle pour le vendredi 26 juillet. 1918, à onze heures de relevée, au siège social, 47, boulevard Haussmann, à Paris.

ORDRE DU JOUR

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 1918.

Répartition des bénéfices et fixation du dividende.

Nomination d'administrateur.

Nomination des commissaires des comptes pour l'exercice 1918-1919.

Autorisation à donner aux administrateurs conformément à la loi du 24 juillet 1867.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions :

Au plus tard le 20 juillet 1918 :

1° Au siège social. 47, boulevard Haussmann ;

2° Chez MM. Bénard et Jarislowsky, banquiers, 19, rue Scribe ;
3° Aux caisses de tous les établissements de crédit de Paris et de leur succursale.

CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN
(*Le Journal des finances*, 24 août 1918)

Le Crédit franco-égyptien est en progrès à 165.
L'assemblée du 20 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1917-18 se soldant par un bénéfice net de 687.097 francs contre 596.825 francs en 1916-17.
Le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 9 fr. par action et une somme de 200.000 francs a. été portée à la réserve extraordinaire.

CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1919)

Le Crédit foncier franco-égyptien [*sic*] cote 807. Les produits de l'exercice 1918-1919 se sont élevés à 1.066.109 fr. au lieu de 1 038.646 fr. pour l'exercice précédent. Après déduction des frais généraux d'un montant de 364.394 fr., les bénéfices nets ressortent à 701.716 fr. au lieu de 687.697 fr. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible est de 746.879 francs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 27 juin de maintenir le dividende à 9 fr. brut par action. Cette répartition absorbera 459.000 francs.

CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1919)

Le Crédit franco-égyptien s'inscrit à 170 contre 169. C'est à cette affaire que se rapporte l'information que nous avons publiée dans notre dernière revue, et qu'une coquille typographique nous a fait attribuer à un imaginaire Crédit foncier franco-égyptien.

CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN
(*Le Journal des finances*, 10 avril 1920)

L'action CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN cote 258. Le bruit s'était répandu que cette Société préparait une intéressante opération financière rendue nécessaire par une fusion d'intérêts avec un établissement similaire. Le nom de la Land Bank of Egypt a été mis en avant par un de nos confrères. Or, un administrateur du Comité de Paris lui fait tenir un démenti ainsi libellé :

« Comme il n'est à aucun titre question d'une fusion de la Land Bank avec le Crédit franco-égyptien et que non seulement elle n'est pas à l'état de projet mais qu'aucune espèce de pourparlers n'a été engagée à ce sujet, je vous prierais de bien vouloir démentir, le plus tôt possible, cette information qui, si elle est transmise en Égypte, y causera la plus grande surprise. La Land Bank et le Crédit franco-égyptien font des

affaires absolument différentes, notre Banque étant une banque hypothécaire et le Crédit franco-égyptien une banque de crédit. »

Malgré sa précision, un démenti de ce genre est insuffisant à infirmer la nouvelle. Combien de fois n'avons-nous pas enregistré, dans des cas analogues, des démentis du même genre, qui bientôt après se sont trouvés infirmés ! Ce démenti ne prouverait qu'une chose, c'est que la divulgation anticipée de l'opération en question gêne la politique des administrateurs de la Land Bank of Egypt.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 3 septembre 1920)

Le Crédit franco-égyptien a coté 249.

L'assemblée du 25 août a approuvé les comptes de 1919-1920 et voté, comme nous l'avions annoncé, un dividende de 9 fr. par action égal au précédent. Réunis à titre extraordinaire, à l'issue de l'assemblée ordinaire, les actionnaires ont voté l'absorption du Crédit franco-égyptien par la Banque commerciale de la Méditerranée aux conditions ci-après : remise au Crédit de 56.000 actions Banque commerciale de la Méditerranée, qui seront réparties à raison de 1 action Banque de la Méditerranée pour 1 action Crédit et de 3 actions Banque de la Méditerranée contre 10 parts Crédit.

En outre, les actionnaires auront le droit de souscrire, au prix de 150 fr., aux actions de £ 4 d'une société égyptienne qui reprendra l'actif égyptien du Crédit franco-égyptien et qui devra être constituée au capital initial de 300.000 liv. égypt. avant le 1^{er} janvier 1921.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 25 mars 1921)

A partir du 29 mars, échange des titres à raison de une action Crédit franco-égyptien contre une action Banque commerciale de la Méditerranée ; dix parts de fondateur C.F.E. contre actions B.M.C. A l'échéance, les porteurs auront à payer pour impôts fiscaux 7 francs par action et 7 fr. 75 par part franco-égyptien. Les coupons n. 10 (action et n° 2 (part) seront détachés pour servir éventuellement de droit de souscription à la constitution d'une société égyptienne ; au siège de la liquidation, 48, rue des Petits-Champs, Paris.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 2 avril 1921)

Les actions du Crédit franco-égyptien se raniment un peu à 230 ; depuis le 29 on a commencé leur échange contre des actions Banque commerciale de la Méditerranée sur la base de une action Crédit franco-égyptien contre une Banque commerciale de la Méditerranée et de 10 parts de fondateur de la première contre 3 actions de la seconde.

Crédit franco-égyptien
(*Le Journal des finances*, 3 juin 1921)

L'action du Crédit franco-égyptien cote 240 ex-coupon 9 : moyennant remise du coupon 10, les porteurs peuvent souscrire jusqu'au 13 juin au prix de 150 fr., des actions du Commercial Bank of Egypt qui a repris la suite en Égypte des affaires du Crédit franco-égyptien dont la clientèle européenne est revenue à la Banque commerciale de la Méditerranée dans les conditions que l'on sait. Le droit s'exerce dans la proportion d'une action Commercial Bank pour une action Crédit franco-égyptien. Les porteurs de parts de cette dernière peuvent également participer à l'opération dans la proportion de 3 actions de la nouvelles société pour 10 parts.

Samir Saul

LA FRANCE ET L'ÉGYPTE DE 1882 À 1914

LE CRÉDIT FRANCO-ÉGYPTIEN ET L’AFFIRMATION DU CONTRÔLE FRANÇAIS

<http://books.openedition.org/igpde/766>

Participer à l'essor de l'économie égyptienne du début du siècle, tel est le but de la création du Crédit franco-égyptien. L'accroissement de la fortune, la valorisation des biens immobiliers, la mise en culture de nouvelles terres et l'augmentation de la production du coton permettent d'anticiper sur l'avenir. Les affaires en Égypte jouissent, pense-t-on, d'une notable faveur depuis les accords de 1904, qui mettent le pays à l'abri des rivalités européennes. Or, la société est à peine constituée qu'éclate la crise du printemps 1907. Elle arrive trop tard pour profiter du boom, et juste à temps pour subir le krach. La suite de son histoire est celle de la recherche de l'équilibre.

Fondée le 16 octobre 1905, la société est française, avec siège à Paris. Elle se veut banque commerciale, crédit foncier, entreprise immobilière et banque d'affaires⁵. Articulée, elle ne l'est qu'en apparence, car si les assemblées générales se tiennent à Paris, la direction véritable est à Alexandrie. À l'actionnaire qui se plaint que la nationalité française de la société l'oblige à payer 60 c. d'impôts par action, il lui est répondu que cela est utile pour le classement des titres⁶. Entièrement libéré, le capital est divisé en 100.000 actions de 125 fr. ; 51.825 sont propriété française et 45.275 détenues en Égypte⁷.

Les associés des Aghion présentent des profils contrastés. Le Crédit mobilier français frappe à la porte de l'Égypte pour la première fois, après avoir remporté des succès en Amérique latine. C'est une étape dans l'expansion de cette banque d'affaires vers l'Empire ottoman et la Russie⁸. Fondée en 1902 avec un capital de 10.000.000 fr., elle l'augmente à 25.000.000 fr. en 1905 et à 45.000.000 fr. en 1909.

Souscripteurs du Crédit franco-égyptien⁹

⁵ Statuts.

⁶ *L'Information*, 14 juin 1907.

⁷ Archives de la Chambre syndicale de la Compagnie des agents de change, Bourse de Paris, Case 110, Liste officielle des souscripteurs au 11 octobre 1905.

⁸ Thobie, op. cit., p. 281 ; Girault, op. cit., pp. 505-513.

⁹ *Bulletin financier*, 14 janvier 1906 et liste officielle. Les « groupes » fondateurs dominent le premier conseil d'administration. De Lapisse est président, flanqué d'Abramine Tilche, vice-président, Benoît Tilche, Charpentier, César Aghion, Bousquet, sir. C. Ardagh, Édouard Coze et Félix Tuby. Lapisse, Charpentier et Bousquet sont à Paris, les autres en Égypte.

• Groupe Aghion	
Banque A. M. Aghion et fils, Alexandrie	11.175
Famille Aghion	21.050
Fernand Crémieux, représentant de la maison à Paris	2.400
Credito italiano de Gênes	6.000
	40 625
• Groupe du Crédit mobilier	
Crédit mobilier	20.000
Jacques de Lapisse, président du Crédit mobilier	1.380
Henri Bousquet, administrateur du Crédit mobilier	300
Jean-Charles Charpentier, idem	300
Frédéric Jolly, idem	250
Paul Lévêque, idem	250
Augustin Piala, idem	250
Paul Deltour, directeur du Crédit mobilier, Neuilly	50
Paul Dollfuss, agent de change, Paris	750
Frédéric, baron d'Erlanger	50
Alphonse Fort, publiciste au <i>Journal des chemins de fer</i>	250
Frédéric Lachèvre, banquier et directeur du <i>Comptant</i>	250
Édouard Kuenzi, agent de publicité, Paris	100
Fernand Didier, publiciste au <i>Moniteur des intérêts matériels</i>	50
	24.730
• Groupe Gunzburg	
Le baron Jacques de Gunzburg	1.600
Le baron Michel de Gunzburg	800
René Boucheron, administrateur de la Compagnie générale des omnibus, de Paris	1.000
Compagnie française des mines d'or et de l'Afrique du Sud (Cofrador)	4.400
Hubert Henrotte, banquier, Paris	800
Henry Hirsch, banquier, Londres	500
Raphaël-Georges Lévy	800
Singer frères, banquiers, Paris	1.000
Benoît Tilche, négociant, Alexandrie	2.000
Gaston Verdé-Delisle, banquier, Paris	2.000
Léonidas Zarifi, banquier, Constantinople	1.600
	16.500
• Autres	
44 souscripteurs de Paris	10.470
3 souscripteurs de la banlieue ou de la province	125
3 souscripteurs d'Alexandrie	4.650
2 souscripteurs de Londres	2.900
	18.145

Pour être plus long, le passé des Gunzburg est moins heureux. Fondée à Saint-Pétersbourg en 1859, la maison J. E. Gunzburg suspend ses paiements le 15 mars 1892, entraînant avec elle sa maison-sœur ouverte à Paris en 1866¹⁰. J. de Gunzburg, l'un des successeurs, fait ses premières armes en Égypte.

L'organe du Crédit mobilier français donne du Crédit franco-égyptien les appréciations enthousiastes attendues de lui¹¹, tandis que les feuilles hostiles – ou oubliées dans la distribution des actions ou de la publicité – font les critiques d'usage : le Mobilier refilerait à la nouvelle société les rossignols qui encombrant son portefeuille¹². Le péril qui la guette est tout autre.

Ses activités paraissent équilibrées. L'escompte du papier commercial et le prêt sur titres et effets de commerce suivent de près le poste principal, les avances sur marchandises, à savoir le coton. La banque prête en blanc aux cultivateurs et négociants de l'intérieur en attendant livraison de la récolte. Pour le compte du débiteur, elle vend aussi avec commission le coton qu'il a déposé dans ses magasins.

N'eût été les avances avec gages hypothécaires, ses engagements seraient en principe de courte durée. Mais le poste des prêts sur hypothèques, auquel s'ajoutent des immobilisations sur terrains et immeubles, est du même ordre que les autres. Quant aux comptes courants ouverts à la clientèle, ils sont toujours de faible importance. Attirée par plus d'une activité, la direction entreprend des opérations qui, à terme, sont contradictoires.

Actif du Crédit franco-égyptien (En francs)¹³

	Escompte d'effets	Avances sur titres et effets	Avances sur marchandises	Avances sur hypothèques	Terrains et immeubles
1907	4.299.546	4.112.456	5 257 258	4.046.671	888.641
1908	2.209.959	1.515.179	10.960.299	4.993.456	921.323
1909	4.123.873	749.386	630.865	7.954.090	814 740
1910	5.267.317	522.066	155.730	4.181.925	927.850
			Avances sur garanties		
1911	6.610.725	5.563.698			1.171.238
1912	7.389.020	6.875.995			1.175.397
1913	5.669.949	7.689.951			1.261.331
1914	5.090.867	7.300.907			1.273.686

¹⁰ Archives départementales de la Seine, Fonds du Tribunal de commerce de la Seine, D14 U3, carton 62, dossier 1434.

¹¹ *Journal des intérêts financiers*, 23 décembre 1905.

¹² *Bulletin financier*, 14, 21 et 28 janvier 1906.

¹³ Bilans.

	Titres en portefeuille	Participations	C/c débiteurs	Caisse
1907	—	—	503.122	1.062.094
1908	558.350	—	316.506	1.884.061
1909	528.125	—	305.490	379.737
1910	399.925	186.667	285.321	1.642.315
1911	964.131	771.904	779.329	2.049.228
1912	1.139.516	1.490.726	1.208.451	1.850.909
1913	1.592.326	1.409.933	774.546	1.870.376
1914	1.505.727	1.354.329	874.462	2.961.000

Le krach de 1907 frappe la banque de plein fouet. La crise est aussi commerciale, agricole et immobilière. Les titres achetés à crédit sont jetés sur le marché dès que les banques exigent la rentrée de leurs avances. L'effondrement des cours des valeurs mobilières s'accompagne de la baisse du coton, consécutive à la raréfaction de la demande. Quant aux biens immobiliers, leur fléchissement rend impossibles les réalisations.

La banque est perdante sur tous les plans. Les débiteurs sur titres lui remettent leurs gages dépréciés. Échu et impayé par le client insolvable, le papier commercial qu'elle a escompté n'atteint pas la moitié de sa valeur. Cherchant sans doute des compensations par les avances sur coton, la banque gonfle démesurément cet emploi en 1908. Ces créances s'avérant irrécouvrables dans leur intégralité, le poste est l'objet d'une coupe sombre l'année suivante. Les immobilisations sont d'une réalisation laborieuse, partant d'une valeur hypothétique à l'inventaire. La banque évalue sa perte à un demi-million de livres égyptiennes se crée une réserve équivalente. L'action qui cote 167 fr. en janvier 1907 dégringole à 68 fr. vers la mi-1908¹⁴. Trop engagée dans des domaines dispersés, la direction ne conserve pas de disponibilités suffisantes.

Passif du Crédit franco-égyptien (en francs)

	Capital versé	Réserves	C/c créditeurs	Effets à payer et acceptations
1907	12.500.000	—	3.246.607	2.772.035
1908	12 500.000	546.875	2.378.949	5.151.442
1909	12 500.000	1.080.284	319.177	2.772.035
1910	12 500.000	542.714	368.210	
1911	12 500.000	545.799	1.460.179	2.404.959
1912	12 500.000	685.971	3.140.675	5.728.560
1913	12 500.000	975.093	3.252.050	3.690.874
1914	12.500.000	1.189.152	3 231.254	3.192.355

En 1909, les deux principaux postes de l'actif sont « de rentrée, sinon douteuse, du moins certainement très lente »¹⁵. Tandis que les réserves sont doublées, on applique 2 millions à la dépréciation de l'actif. Paralysée, la banque cesse ses affaires. Elle a beau

¹⁴ *Revue minière*, 24 juin 1909.

¹⁵ Crédit lyonnais, DAE 4 741, Note de l'agence d'Alexandrie à la DAE, 6.9.1909. Cf. Crédit lyonnais, DAE 4287/2, Note du 22 novembre 1907.

prendre de nouveaux gages, ceux-ci n'ont plus leur valeur originelle. Certaines hypothèques nouvelles sont probablement elles-mêmes des non-valeurs¹⁶.

Les pertes subies et à prévoir se montent à 55 % du capital. En présence des exigibilités, les disponibilités à vue sont dérisoires et aucune ressource réalisable n'existe pour faire face aux risques d'emploi de crédit, voire à de simples demandes de remboursement. Quant aux immobilisations, elles absorbent l'intégralité du capital social et une partie des crédits employés¹⁷.

Résultats Crédit franco-égyptien (en fr.)

	Comptes d'exploitation			Dividendes (1)	Rentabilité (%)
	Recettes (2)	Dépenses	Bénéfices nets		
1907	2.044.977	474.874	1.521.803	812500	12,17
1908	1.472.803	414.110	533.409	—	4,09
1909	1.054.578	364.375	690.204	5,08	
1910	504.637	344.901	159.736	1,22	
1911	1.051.807	323.472	723.889	625.000	5,55
1912	1.188.823	351.650	832.507	500.000	6,31
1913	1.045.343	345.371	695.306	500.000	5,16
1914	1.035.666	368.487	662.513	—	5,22
				1 937 500	

(1) Avec la répartition en 1907 de 80.357 fr. aux parts et 82.071 fr. aux administrateurs, la distribution totale est de 2.099.928 fr.

(2) Intérêts, commissions et bénéfices sur marchandises.

Tout calcul de la gestion de la banque fondé sur l'actif ne paraît pas probant dans la mesure où la valeur des éléments qui le composent n'est pas déterminée. Plus utile est le chiffre des recettes et son rapport avec les fonds propres. Il montre que la banque génère des rentrées non négligeables. Elle fait peu d'affaires nouvelles, mais continue à recueillir certains fruits de son activité antérieure. Les recettes sont significatives, car, avec des frais généraux relativement fixes, toute oscillation des rentrées totales se répercute automatiquement sur les bénéfices nets. La banque n'est pas déficitaire sur le plan de l'exploitation annuelle. Elle est rongée par la dégradation de la valeur de son fonds de commerce.

Atteinte, la banque doit passer sous les fourches caudines : renouvellement du conseil, projets de fusion, diminution du capital. Jacques de Lapisse et C[ésar] Aghion démissionnent, et, le 31 juillet 1908, Alfred Suarès et Isaac Aghion entrent au conseil¹⁸. Le premier souci consiste à obtenir une ouverture de crédits auprès de tiers. Suarès s'adresse, entre autres, au Comptoir national d'escompte à Paris, lequel accorde jusqu'à 1.500.000 fr. et accepte des traites à trois mois¹⁹. On a envisagé au Comptoir de prendre la place du Crédit mobilier français²⁰. En 1910, le Crédit franco-égyptien ouvre

¹⁶ Rapport du c.a. à l'AG du 28.7.1909.

¹⁷ *La Vie financière*, 22.7.1910.

¹⁸ Ils sont « fort heureusement » nommés répond le ministre français des Finances à son collègue des AE. EF, B31291, 9 février 1909 janvier Aghion est fils de J. Aghion. Dans les rivalités d'affaires et de famille, J. Est adversaire de C. Aghion.

¹⁹ CNEP, Dossier 390/792, Note du 4.8.1908 ; CNEP au Crédit franco-égyptien, 6 juin 1910.

²⁰ Ibid., Note du 4 février 1909. Le Comptoir a des agences en Égypte.

une agence à Paris pour promouvoir ce courant de crédits.

Le défaut de disponibilités ne se dissimule plus : la réserve dépasse à peine un million face à des exigibilités de 3 millions. On se résigne au remaniement du capital. Il s'agit de pratiquer d'un coup des amortissements de 5 millions. Le capital serait réduit d'autant, puis ramené tout de suite à son chiffre originel par une émission de 5.000.000 fr. d'actions nouvelles. Il y aurait alors 50.000 actions de 250 fr. entièrement libérées. L'opération « accordéon » de 1909 fait passer les créances douteuses par profits et pertes, et permet de recommencer à neuf.

Les actions nouvelles sont, en principe, réservées de préférence aux actionnaires, mais le conseil ne se berce pas d'illusions. D'où le recours à un syndicat de garantie dirigé par la banque Thalmann et Cie, de Paris, pour prendre ce que les actionnaires n'absorberaient pas. Participent Mosseri et Cie, Jacques et Alfred Suarès, qui s'engagent pour 4.000, et le Comptoir national d'escompte pour 1.000. Le Comptoir a versé 135 fr. par action – expression arithmétique de la détresse du Crédit franco-égyptien²¹, lequel ne reçoit que 2.700.000 fr. Tandis que le marché français absorbe 19.453 actions²², la banque se francise : hormis 8.000 à 9.000 actions dans des portefeuilles en Égypte, le solde est détenu en France²³.

L'agence diplomatique s'intéresse au Crédit franco-égyptien depuis ses ennuis de 1907-1908. Elle observe que les administrateurs français se trouvent à Paris et qu'il n'y en a qu'un seul à Alexandrie²⁴. Demandeuse d'argent frais lors de la refonte de 1909, la société est conviée à y remédier. En novembre 1909, elle engage un sous-directeur français, Segnitz, mais le congédie en septembre 1910²⁵. Sur nouvelle intervention, on obtient que le départ soit ajourné d'un an et que le remplaçant soit français²⁶. L'engagement n'est suivi d'aucun effet.

A la recherche de nouveaux concours financiers à Paris en 1911 et 1912, Alfred Suarès fait des démarches pour trouver un administrateur français²⁷ avant de le laisser désigner par la Banque de l'union parisienne, dont il sollicite l'appui²⁸. Le choix tombe enfin sur le vicomte G[aston] de Breteuil.

La réorganisation terminée, on tente d'assainir les comptes à la faveur du relèvement de l'Égypte. Il s'agit de ramener les immobilisations à leur prix de réalisation, faire rentrer les avances, liquider les créances en souffrance et les affaires litigieuses, et éviter les opérations à longue échéance. Le conseil essaie de développer l'escompte de papier commercial et les opérations de guichets – change, ordres de Bourse, paiement de coupons, service de titres – plus que les crédits sur le coton²⁹. Les activités ordinaires de banque, pour être moins rentables, font courir de moindres risques. Si les avances sur hypothèques reculent, les terrains augmentent, et il apparaît en 1910 un poste « participations » qui ira en grossissant sans que soit expliqué à quoi la banque participe.

Surviennent les suspensions de paiement de la Bank of Egypt et de Zervudachi en 1911, puis de Tilche et Cie le 4 avril 1912. Cette dernière est débitrice de la banque de 606.528 fr.³⁰. Le Crédit franco-égyptien restreint ses opérations courantes de banque et effectue un retour vers les avances sur coton, voie aussitôt fermée par la majoration des

²¹ CNEP, Dossier 390/792, Acte syndical, septembre 1909.

²² Archives de la Chambre syndicale de la Compagnie des agents de change, Bourse de Paris, Case 110, Liste officielle au 11 décembre 1909.

²³ AE, AP Le Caire 226, Segnitz, sous-directeur, à fr. Charles-Roux, 6 mars 1911.

²⁴ AE, NS Égypte 82, Charles-Roux à Pichon, 18.9.1910 ; Ribot à Pichon, 18 novembre 1909.

²⁵ EF, B31291, de Reffye à Charles-Roux, 17.9.1910.

²⁶ Victoire pour la politique de « la galette française aux Français », selon le consul. AE, AP Le Caire 226, de Reffye à Charles-Roux, 31 octobre 1910 ; Klotz à Pichon, 13 février 1911.

²⁷ AE, NS Égypte 83, Defrance à Poincaré, 16 mai 1912 ; AP Le Caire 226, de Reffye à Defrance, 24 avril 1912 ; NS Égypte 84, Klotz à Poincaré, 16.7.1912.

²⁸ AE, AP Le Caire 226, de Reffye à Defrance, 20 décembre 1912.

²⁹ Rapport du c.a. à l'AG du 27 juin 1911.

³⁰ EF, B31291, Defrance à Poincaré, 8 mai 1912 ; de Reffye à Poincaré, 7 mai 1912.

taux en Europe. Les avances sur coton sont tributaires des crédits de campagne accordés par les marchés européens. Avec le relèvement du loyer de l'argent, les prêts que la banque consent avec intérêt de 6 à 9 % ne laissent plus de marge de bénéfices³¹. Depuis 1913, avec toute la place, elle est, comme en 1908, en période de recueillement, paralysée. Elle ne cherche plus à accroître son mouvement d'affaires mais à réduire ses immobilisations et renforcer sa trésorerie³². Bien que la banque soit bénéficiaire et qu'elle distribue des dividendes après trois années d'interruption, le cours, de l'action dégringole de 255 fr. en 1911 à 155 fr. en 1914³³.

En 1914, la société doit comprimer son passif par le rachat de 10.000 de ses propres actions au cours déprécié du jour, tout en les comptabilisant au cours nominal. L'année suivante, elle est contrainte d'amortir plus du quart de l'actif, soit 5.459.449 fr. d'emplois sans valeur réalisable. La contrepartie comprend la réduction du capital à 9.000.000 fr. et le recours au fonds de réserve³⁴.

Pendant la guerre, la situation économique de l'Égypte s'améliore. Le doublement, voire le triplement, du prix du coton fait s'accumuler au pays des disponibilités sans précédent. Dix ans plus tard, les séquelles de la crise de 1907 se résorbent. Le Crédit franco-égyptien, mal en point depuis sa deuxième année, se dégage, d'une part, en s'amputant de certaines de ses parties atrophiées, d'autre part en emboîtant le pas au mouvement général de l'économie. Le fardeau que constituent les immeubles et terrains est allégé, et la banque reprend ses activités de prêt sur coton.

La nature de ces opérations pose des problèmes car elles exigent des disponibilités considérables pendant les récoltes seulement, et laissent sans emploi un capital important le reste de l'année. L'appel au crédit est préférable pour la banque. Afin de l'obtenir plus facilement, elle fusionne le 25 août 1920 avec la Banque commerciale de la Méditerranée³⁵. Le 10 novembre 1920, cette dernière crée une société égyptienne, la Commercial Bank of Egypt, témoignage du souci de se rapprocher de son centre d'exploitation et de recueillir des liquidités en Égypte même.

LÉGION-D'HONNEUR

Affaires étrangères

(*Journal officiel de la République française*, 14 août 1921)

(*Le Journal des débats*, 15 août 1921)

Sont promus ou nommés :

Frédéric (Alphonse)[1868-1928], industriel : services rendus à notre expansion économique depuis 25 ans [Associé de la Banque Thalmann (1913)... depuis 1915, administrateur de la Société française de constructions mécaniques (Établissements Cail, Denain), du Crédit franco-égyptien].

³¹ *The Financial News*, 7 avril 1912.

³² *L'Information*, 11.7. 1914.

³³ *Cours de la Banque et de la Bourse*, 19 juin 1911, 26.7.1912 et 10.7.1913.

³⁴ Par l'AG extraordinaire du 23.9.1915.

³⁵ Créée au capital de 12.000.000 fr. en 1920 par la Banque de la Seine.